

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO

M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire

M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention à conclure entre la Ville de Cassis et l'Association des chasseurs de Cassis.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues que l'association des chasseurs de Cassis joue un rôle essentiel dans le cadre environnemental, par ses actions de lanceur d'alerte sur les éventuels problèmes détectés dans les massifs forestiers.

C'est dans ce cadre-là qu'il a été décidé de conclure une convention avec cette association, afin de définir la mise en œuvre d'objectifs en contrepartie desquels 3 véhicules seront mis à disposition.

Les objectifs sont notamment les suivants :

- Lanceurs d'alertes sur les éventuels problèmes détectés dans les massifs forestiers,
- Contrôle annuel des citernes et des DFCI, entretien des chemins communaux,
- Entretien sommaire des voies d'accès pouvant être utilisées par les secours,

Cette convention est conclue pour une durée de trois (3) ans et peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver la convention à conclure avec l'Association des chasseurs de Cassis,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ce document et d'en faire appliquer les termes.

N°50

Date de Publication
9 JUIL. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
9 JUIL. 2020
Date de la convocation
29 juin 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE CARCASSONNE' in blue ink. The stamp features a central emblem with a star and a figure, and the text 'MAIRIE DE CARCASSONNE' around the top and '04 31 65 10 00' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.